



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'intérieur

#### **Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)**

L'avant-projet de loi constitue le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes». Ce contre-projet règle et garantit la constitutionnalité du rôle des proches et de nombreux autres aspects essentiels pour l'organisation du consentement présumé.

Date d'ouverture: 13 septembre 2019

Date limite: 13 décembre 2019

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:  
Office fédéral de la santé publique, Division Biomédecine, Centre de services,  
3003 Berne, tél. 058 463 51 54, fax 058 463 62 33, [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

24 septembre 2019

Chancellerie fédérale